

# La retraite point par point !

Pour éviter le débat, le gouvernement souffle le chaud et le froid en disant une chose et son contraire et en faisant croire que rien n'est écrit.

## Ce qu'il nous prépare :



« Les régimes spéciaux justifient la réforme. »

**FAUX !**

Seulement 3% des retraités bénéficient des régimes dits spéciaux. Comme d'habitude, le gouvernement fait des annonces chocs dans le but de diviser et de détourner l'intérêt sur des minorités.



« L'âge légal ne changera pas. »

**FAUX !**

Certes, l'âge légal ne change pas, il reste à 62 ans mais le gouvernement instaure un âge pivot à 64 ans en dessous duquel une décote s'applique.



« Je ne cotise pas moi-même pour ma retraite. »

**VRAI !**

Avec un système par répartition, les cotisations des actifs payent les pensions des retraités.



« Il n'y a pas assez d'argent pour financer les retraites. »

**FAUX !**

Certes il y aura bientôt plus de retraités que d'actifs mais avec l'augmentation de la productivité le PIB augmente et donc, en réalité, la part du financement des retraites aussi.



« L'espérance de vie qui progresse est une raison de travailler plus longtemps. »

**FAUX !**

En France, l'espérance de vie a augmenté au même rythme que la durée de travail a baissé. Mais depuis peu, l'espérance de vie en bonne santé recule. En appliquant l'âge souhaité par le gouvernement, on partira en retraite malade !



« Il est possible de faire reculer la réforme ! »

**VRAI !**

Vivre vieux, dignement et en bonne santé ne doit pas être un privilège. Comme en Belgique en 2018, nous pouvons gagner un système de retraite favorable à tous



fapt05.reference-syndicale.fr  
facebook.com/cgtfapt05



### La retraite par point en chiffres

10 euros cotisés = 1 point  
1 point = 0,55 euros  
100 euros cotisés = 5,50 euros pension / an

### Pour 1 SMIC de 1521,22 euros brut / mois

La cotisation vieillesse sera celle-ci :  
 $1521,22 \times 12,39\% = 188,48$  / mois  
Soit  
18,84 points / mois

### Sur toute une carrière à taux plein :

$18,84 \times 12 \text{ mois} \times 44 \text{ ans} = 9948$  points

### La pension / an sera donc de :

$9948 \times 0,55 = 5471,40$  euros / an  
Divisé par 12 mois : **455,95 euros / mois**

Ajouté à cela la complémentaire vieillesse :

150 euros / mois environ

### Après avoir travaillé 44 ans !!!

NB : pour rappel le minimum vieillesse est de 868,20 euros / mois

**Tous concernés par la retraite, tous mobilisés pour la défendre !**

**Le 10, le 11, le 12 et les jours suivants continuons à combattre le projet de réforme des retraites !**



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - ☎ 06 86 96 18 13 - [Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr)

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)